

=====

**VILLE DE RIS-ORANGIS**

\_\_\_\_\_

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
(Exécution des articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12  
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal de la Commune se réunira :

**Le dimanche 29 mars 2026**  
**A 14 h 30**  
**Halle Jacki Trévisan**  
**60 rue Albert-Rémy**  
**91130 RIS-ORANGIS**

Le public est autorisé à assister à ce Conseil municipal et les débats de la séance seront également accessibles en direct au public de manière électronique sur le réseau facebook de la ville de Ris-Orangis <https://www.facebook.com/villederisorangis/>

Fait à Ris-Orangis, le 25 mars 2026.

Publié le : 25 mars 2026

Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis,  
Conseiller départemental de l'Essonne



**ORDRE DU JOUR**  
**SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU DIMANCHE 29 MARS 2026**  
(Annexé au courrier de convocation adressé  
aux membres du Conseil municipal)

1. Election du Maire
2. Fixation du nombre d'Adjoints
3. Maintien des conseils de quartier et décision de créer des postes d'Adjoints de quartier
4. Election des Adjoints au Maire
5. Lecture de la Charte de l'Elu local
6. Fixation du montant des crédits annuels inscrits pour le recrutement de collaborateurs de cabinet
7. Délégations de compétences du Conseil municipal au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
8. Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
9. Approbation du règlement budgétaire et financier au titre de la nomenclature comptable M57
10. Rapport d'orientations budgétaires 2026